

# CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2014

Le 28 mars 2014 à 20 h 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Genest-Malifaux se sont réunis sur convocation du Maire conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur MANDON Daniel, Maire, qui après avoir donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections du 23 mars 2014 a déclaré installer : DUCREUX Vincent, MANDON Geneviève, SEUX Christian, ROCHETTE Yvette, MASSARDIER Philippe, ROCHETIN Pascale, TEYSSIER Michel, ORIOL Jessica, GAILLARD-COADON Eugène, GAMET Denise, CHAVANA Jean Luc, BASTY Cécile, FAURE Pascal, CROZET Hélène, BASTY Jean Pierre, BRUYERE Marie Hélène, LARGERON Olivier, TISSOT Anne, JESIONKIEWICZ Stéphane, EBOLI Laure, DREVET-ODOUARD Blandine, MOINE Gaël, BERGER Estelle.

Avant de céder la présidence de la séance au doyen d'âge, Daniel MANDON dans un ultime propos a adressé ses remerciements empreints d'émotion « *aux anciens et nouveaux élus, au personnel communal et à la population genésienne pour le bon déroulement de cette élection municipale* ».

Il a félicité les élus et souhaité que « *ce nouveau mandat connaisse la même sérénité que celle du précédent mandat efficace et apaisée* ». Il a enfin rappelé « *quelques valeurs essentielles que tout citoyen digne de ce nom peut reconnaître : générosité, vérité, patience, et courage* » sans omettre de citer TALLEYRAND « *quand c'est urgent, c'est déjà trop tard !* » et le Maréchal DE VILLARS à LOUIS XIV : « *Sire, comme il est difficile de servir et de plaire à la fois !* »

Une dernière fois Daniel MANDON a souhaité « *bon vent à toute l'équipe et à celui qui va présider à notre destin commun..., puissiez vous garder au cœur ce sens du service...* »

Ensuite Monsieur GAILLARD-COADON Eugène, doyen d'âge, après avoir donné lecture des articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales a invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire au scrutin secret.

Le conseil municipal a choisi pour secrétaire : Jessica ORIOL, benjamine de l'assemblée et désigné Cécile BASTY et Estelle BERGER pour remplir les fonctions d'assesseurs :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Votants	23
- Suffrages exprimés	23
- M. DUCREUX Vincent	20 voix.
- Mme DREVET-ODOUARD Blandine	3 voix

**M. DUCREUX Vincent a été proclamé Maire de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAux et s'est vu remettre l'écharpe tricolore par Daniel MANDON.**

Sous la présidence de Monsieur Vincent DUCREUX, Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Le conseil municipal, après avoir fixé le nombre d'adjoints à six, a procédé à leur élection au scrutin secret de liste.

Après le dépôt d'une liste, le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Votants	<b>23</b>
- Bulletins blancs	<b>3</b>
- Suffrages exprimés	<b>20</b>

La liste :

Christian SEUX  
Pascale ROCHETIN  
Philippe MASSARDIER  
Yvette ROCHETTE  
Michel TEYSSIER  
Geneviève MANDON

a obtenu **20** voix sur **23** suffrages exprimés

**Les adjoints ont été installés et ont pris rang dans l'ordre de la liste :**

<b>1<sup>er</sup> adjoint :</b>	<b>Christian SEUX</b>
<b>2<sup>ème</sup> adjointe :</b>	<b>Pascale ROCHETIN</b>
<b>3<sup>ème</sup> adjoint :</b>	<b>Philippe MASSARDIER</b>
<b>4<sup>ème</sup> adjointe :</b>	<b>Yvette ROCHETTE</b>
<b>5<sup>ème</sup> adjoint :</b>	<b>Michel TEYSSIER</b>
<b>6<sup>ème</sup> adjointe :</b>	<b>Geneviève FARIZON</b>

Après qu'il eut été procédé à l'élection du Maire et des adjoints, Vincent DUCREUX, Maire, a remercié très chaleureusement Daniel MANDON « *pour les 37 années passées au service de la commune dont 31 années comme maire, visionnaire et audacieux, qui a su doter la commune de nombreux équipements de qualité et transmettre la flamme. Il a aussi remercié Monique VIGOUROUX, 1<sup>ère</sup> adjointe, pendant 2 mandats pour son engagement au niveau communal et intercommunal ainsi que tous les élus qui ne se sont pas représentés mais qui ont su donner de leur temps sans compter* ».

Il a appelé la nouvelle assemblée « *à agir avec sérieux, sans se prendre au sérieux, à servir avec bon sens le bien public, sans emprise idéologique, rassemblés et unis, telle une équipe solidaire, pour poursuivre la dynamique engagée et préserver l'âme et le caractère de St Genest* ».

La séance a été levée à 21 heures